

Tous les participants à l'open rapide d'échecs de Liffré s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

L'Échiquier du Pays de Liffré organise le 10^e rapide d'échecs de Liffré le dimanche 30 juin 2019. Cet open se déroule sous la forme de trois tournois homologués ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi :

- **Tournoi A** (homologation FFE n° 48517), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Tournoi B** (homologation FFE n° 48505), ouvert aux joueurs, de Elo rapide et lent inférieurs ou égaux à 1399. Les *poussins* et *petits poussins* peuvent participer à ce tournoi quelque soit leur ELO.
- **Petits pions** (homologation FFE n° 48506), ouvert aux *poussins* et *petits poussins*, de ELO rapide et lent inférieurs ou égaux à 1399.

Article 2 : règles

Pour les trois tournois, l'annexe A -article 4 sur le jeu rapide s'applique.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide, avec éventuellement un système d'accélération au choix de l'arbitre. Les appariements seront établis par le logiciel *papi* de la FFE, dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf.* article 4).

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Article 3 : cadence et nombre de rondes

- **Tournois A et B :** 8 rondes de 15 minutes + 2 secondes par coup.
- **Tournoi Petits pions :** 7 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : localisation et horaires

Les tournois se déroulent à l'espace intergénération, 7 rue des Ecoles, 35340 Liffré.

Le pointage a lieu de 8h30 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). A titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h, 10h45, 11h30, 12h15, 14h, 14h45, 15h30, 16h15. La remise des prix aura lieu vers 17h15.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12 h :

- sur le site <http://liffre.cdechecs35.fr> (à privilégier)
- par courrier électronique à liffre@echecs35.fr
- par SMS au 06 32 01 29 97

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Sont invités, les joueurs titrés MI ou GMI, les adhérents de l'Echiquier du Pays de Liffré.

Article 6 : départages et prix

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et la présidente de l'Échiquier du Pays de Liffré. Un prix non distribué reste la propriété de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué**, **Buchholz médian** et **Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

Tournoi A

Dans le tournoi A, les prix s'élèvent à 850 € sous réserve d'au moins 85 inscrits payants dans ce tournoi. En deçà, le montant minimum distribué sera calculé par la formule : *nombre inscrits payants x 10 €*

Prix garantis : 650 € 1^{er} prix : 300 €, 2^e prix : 200 €, 3^e prix : 100 €, 4^e prix : 50 €,

Ces prix sont partagés au système Hort avec arrondi à l'euro supérieur. En cas de montants inférieurs à 30 €, les joueurs concernés sont sortis du départage et la répartition des prix est recalculée avec les joueurs restants.

Prix par catégorie (à titre indicatif) : 200 €

10 prix par catégorie seront distribués, sous réserve d'au moins 5 participants dans la catégorie.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables avec les prix garantis ci-dessus.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables entre eux. Ils sont calculés sur le Elo rapide. Les limites Elo de chaque prix seront affinées sur place

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Meilleur moins de 2200 : 20 € | ▪ Meilleur Petit Poussin à Poussin : 20 € |
| ▪ Meilleur moins de 2000 : 20 € | ▪ Meilleur Pupille : 20 € |
| ▪ Meilleur moins de 1800 : 20 € | ▪ Meilleur Benjamin : 20 € |
| ▪ Meilleur moins de 1600 : 20 € | ▪ Meilleur Minime : 20 € |
| ▪ Meilleur moins de 1500 : 20 € | ▪ Meilleur Vétéran/Senior + : 20 € |

La liste définitive des prix distribués sera affichée au plus tard à l'issue de la 4^e ronde.

Tournoi B

Dans le tournoi B, les prix s'élèvent à 150 € sous réserve d'au moins 50 inscrits payants dans ce tournoi. En deçà, le montant minimum distribué sera calculé par la formule : *nombre inscrits payants x 3 €*. Premier prix de 50 € et 5 autres prix. La liste définitive des prix distribués sera affichée au plus tard à l'issue de la 4^e ronde.

Tournoi petits pions

Médailles et lots

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf décision contraire de l'arbitre principal. Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes pour les tournois A et B et dans les 12 min pour le tournoi Petits pions qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Une fois la partie terminée, les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier. Le jeu ne doit pas servir à l'analyse de la partie ou à du jeu libre. Un espace dédié à l'analyse et au jeu libre sera proposé hors de la zone de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi A est Dominique Ruhlmann (AFE1 – n° FFE D51503).

L'arbitre principal du tournoi B et du tournoi Petits Pions est Damien Pernet (AFO1 - n° FFE E67320).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier du Pays de Liffré et les structures FFE à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du Rapide de Liffré sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Liffré, le 29 mars 2019

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

En cas de contestation de cette décision, une procédure d'appel reste possible auprès de la CAS fédérale dans les 7 jours qui suivent.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas de conflit d'intérêt, il sera remplacé par un suppléant.

Constitution de la commission

- L'arbitre non concerné par le litige : **Dominique Ruhlmann** ou **Damien Pernot**
- La présidente du club organisateur l'Échiquier du Pays de Liffré, **Anne Ruhlmann**
- **Deux joueurs** de 18 ans ou plus, un joueur par tournoi désigné par l'arbitre du tournoi.
- **Deux suppléants**, joueurs de 18 ans ou plus, un joueur par tournoi désigné par l'arbitre du tournoi.